

7° COLLOQUE DE L'ADDES

(ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA
DOCUMENTATION SUR L'ECONOMIE SOCIALE)

Paris - 13 Mars 1990

L'ECONOMIE SOCIALE EN EVOLUTION :
TRANSFORMATION DES ORGANISMES
MAINTIEN DE LEUR IDENTITE

I

UNE PROSPECTIVE DE L'ECONOMIE SOCIALE :
TROIS SITUATIONS, TROIS DESTINEES.

Philippe KAMJNSKI
Février 1990

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier ici les différentes personnes qui m'ont reçu, parfois longuement, ont accepté de me parler à coeur ouvert de leur entreprise et, pour certaines, pris sur leur temps pour rédiger une contribution complémentaire à notre Colloque. Toutes m'ont apporté à travers leur témoignage des éléments précieux à verser au dossier mouvant de l'identité de l'Economie sociale.

M. Didier ARBOUZ, Secrétaire Général de la Confédération des Coopératives et Groupements d'Artisans ;

M. Jean DESCHESENE, Directeur Général du Groupement des APAVE ;

M. Jean-Pierre LE BIHEN, de l'U.E.S. D'ARVA ;

M. Christian LEBORGNE, Secrétaire Général de la Fédération des SCOP de la Communication ;

M. Pierre LLORCA, Directeur Général de l'ASM ;

ainsi que MM. BOSCH, DANIEL et PUYAL de l'ASM.

NOTE AU LECTEUR

Ma contribution au 7ème colloque de l'ADDES reprend le titre du thème général de la journée :

L'ECONOMIE SOCIALE EN EVOLUTION : TRANSFORMATION DES ORGANISMES, MAINTIEN DE LEUR IDENTITE ?

qu'elle s'efforce de traiter du point de vue de la statistique, de ses méthodes et de ses contraintes, de son apport à la compréhension des phénomènes et de sa bonne utilisation. Je me suis volontairement limité à cette approche, malgré son apparente aridité.

Elle se compose de trois documents.

Le premier, intitulé

UNE PROSPECTIVE DE L'ECONOMIE SOCIALE : TROIS SITUATIONS, TROIS DESTINEES

est un effort de synthèse, centré sur les conditions d'exercice du métier de statisticien, dont on trouvera un résumé ci-après.

Le second, intitulé

SALARIES ET SALAIRES DANS L'ECONOMIE SOCIALE

présente les résultats d'une exploitation statistique des "DADS" (Déclarations annuelles de Données Sociales) de 1986. C'est la première fois que cette importante source d'informations est utilisée pour décrire le champ de l'Economie sociale. Cette étude s'inscrit dans la ligne des productions chiffrées présentées au cours des précédents colloques de l'ADDES ; le propos n'est pas de se substituer aux services compétents chargés de mener à bien le programme statistique sur l'Economie sociale,

mais de défricher la voie, de laisser entrevoir ce qu'il est possible de réaliser, de mettre l'accent sur les problèmes de méthode et d'interprétation. En consacrant une large place aux problèmes de délimitation du champ et à ses conséquences sur le choix des indicateurs à mettre en oeuvre, ce qui est la traduction statistique directe du problème général de la détermination de l'identité des organismes concernés, cette contribution s'inscrit dans le droit fil du thème de cette année.

Enfin le troisième document contient, sous forme d'annexes, un ensemble de témoignages et de monographies qui, au delà de leur intérêt spécifique, viennent illustrer la problématique d'ensemble et montrer sur quels types de réalités d'entreprise s'appuient les concepts et les méthodes précédemment décrits.

Le premier document utilise un certain nombre de termes techniques susceptibles d'arrêter le lecteur qui découvre ces problèmes. Certes, ils s'éclairent quelque peu au fil des deux autres documents ; le second contient d'ailleurs un glossaire. Mais il me faut avouer que, bien que j'aie horreur du pathos pseudo-académique dont usent les cuistres pour rendre incompréhensibles les choses les plus simples, je n'ai pas cherché cette fois à privilégier la facilité de lecture. Je me suis en effet placé de plain-pied dans la situation de quelqu'un qui bataille depuis plus de dix ans pour qu'existe une statistique de l'Economie sociale, avec bien peu de succès, et qui ne souhaite pas qu'on en revienne une fois de plus à la "case départ". Aussi ai-je souvent préféré renvoyer implicitement le lecteur aux publications antérieures de l'ADDES plutôt que de reprendre toutes les définitions et de ré-expliciter tous les enjeux. Ce parti-pris m'a également conduit à priver de droit à la défense les attitudes et les comportements qui font ou qui ont fait, consciemment ou non, obstacle à l'instauration du chiffre, et donc à les condamner d'un coeur léger à la peine maximum. Puissent ces quelques effets d'humeur, que je n'ai pas tous auto-censurés, agréments suffisamment un texte par ailleurs trop concis et trop technique pour être suffisamment digeste.

Philippe KAMINSKI

Février 1990

R E S U M E

L'identité de l'Economie sociale ne se limite pas à l'énumération des organismes qui la constituent, ni à l'affirmation de quelques principes généraux mais trop généraux.

Elle ne peut résulter que de l'interaction de trois catégories différentes de données observables :

- a) - l'activité exercée et l'insertion des entreprises dans le circuit économique ;
- b) - le mode de désignation des responsables et la gestion des ressources humaines ;
- c) - les valeurs et la communication.

Le statisticien n'est à l'aise que dans la première de ces catégories. Pour être pertinente, la statistique doit donc s'appuyer en amont sur la monographie, genre qu'il est urgent de réhabiliter et de rénover.

Si l'Economie sociale n'a toujours pas à ce jour de statistique digne de ce nom, c'est que son identité est restée floue, ce qui arrange d'ailleurs bien du monde, en particulier dans les associations.

Il faut donc rectifier le tir, combattre l'obscurantisme, et proposer un programme statistique valorisant pour l'Economie sociale, recentré autour de l'affirmation de son identité.

Ceci suppose de faire voler en éclats le mythe d'un monde associatif partageant un même système de valeurs dont on puisse se prévaloir dans son intégralité. Le monde associatif doit être segmenté en catégories étanches, justifiant chacune de critères de description spécifiques.

L'avenir prévisible des familles composant l'économie sociale ne saurait se lire, au premier degré, dans ces discours qui se multiplient à l'heure actuelle et où la sauvegarde de l'identité occupe la première place.

C'est l'activité exercée qui impose sa dynamique. Quand les besoins sont solvables, l'Economie sociale se découvre des talents de "carnassier" : elle participe aux grandes manoeuvres financières, elle se constitue en groupe de pression européen, elle brûle de se mesurer d'égal à égal avec les plus grands. Et quand ils ne sont pas solvables, c'est l'Economie sociale "ruminante" qui attend placidement de prendre en charge, avec la meilleure productivité possible, les missions que les Pouvoirs Publics, quels qu'ils soient, ne peuvent faire autrement que de lui confier.

Ces deux catégories n'épuisent cependant pas le sujet et on voit poindre de tous les horizons une Economie sociale en formation, parfois porteuse d'innovation, parfois portée par une réaction de défense, selon qu'il s'agit d'occuper un créneau laissé vacant par les grandes mutations contemporaines, ou d'assurer le maintien d'activités menacées.

A long terme, ces organismes deviendront peut-être carnassiers, peut-être ruminants, ou disparaîtront-ils avant d'avoir achevé leur évolution ; dans les années à venir, leur affirmation comme partie prenante de l'Economie sociale, tout comme leur capacité à jouer un rôle significatif dans la production de certains biens et services et dans le développement local, se jouera sans doute sur la réponse qu'ils sauront donner à deux questions majeures : la participation des salariés et la formation des administrateurs, tant il est vrai que la SCOP constitue une sorte de modèle, mais que selon l'activité exercée, il n'est pas toujours possible de tracer en totalité le chemin menant à cet horizon.

UNE PROSPECTIVE DE L'ECONOMIE SOCIALE : TROIS SITUATIONS, TROIS DESTINEES

1 - IDENTITE ET PROSPECTIVE

Ces derniers temps, tout ce que l'Economie sociale compte d'organisé a consacré une grande part de ses réflexions et de ses discours à la prochaine ouverture des frontières européennes et aux conséquences que ce "grand rendez-vous de 92" ne manquera pas d'avoir sur les conditions d'exercice de ses activités. Entre autres questions, il a été largement débattu du maintien de la spécificité, voire de l'identité, des entreprises et des organisations constituant l'Economie sociale ; en se redéployant pour faire face à un surcroît de concurrence venu d'ailleurs, en mettant davantage l'accent sur la performance et la compétitivité, en nouant des alliances pour se renforcer, ne risquent-elles pas de se banaliser, de perdre de vue leurs finalités premières, bref de devenir des entreprises "comme les autres" ?

Il semble qu'après s'être laissés aller à quelques états d'âme, les principaux porte-parole de l'Economie sociale institutionnelle se soient au fil des mois accordés sur une affirmation tranquille de leur bon droit et de leur bonne conscience. La fin se doit de justifier les moyens ; d'ailleurs, le jeu ne promet-il pas d'être passionnant ? Peu importe la nature juridique des montages que l'on constitue, si on y détient le pouvoir ; le sociétariat lui-même y gagnera, quitte à devoir s'adapter, lui aussi ; car non seulement on ne redoute pas qu'il joue un rôle de poids mort ou de frein aux évolutions, mais on lui assigne d'emblée une fonction offensive, celle de garantir une communication plus directe et plus participative, ce qui ne manquera pas de constituer un avantage comparatif décisif dans la compétition sur les marchés.

Pour autant, est-ce que réellement l'identité de ces entreprises n'en sera pas altérée ? Mon propos n'est pas d'ajouter une nouvelle exégèse à toutes celles que cette interrogation récurrente a suscitées et suscitera encore, mais de cerner les éléments de réponse qu'y peut apporter le statisticien. Et cet apport ne saurait être que très limité... car si par nature il se réduit à la sphère du savoir, il ne peut guère dans le cas présent, vu la minceur de nos connaissances, qu'explorer la sous-sphère du "comment savoir", c'est à dire, faute de données, l'analyse des méthodes et des concepts. Avec néanmoins le parti-pris de la primauté du chiffre sur le verbe...

11 - Les trois dimensions de l'identité

S'agissant des entreprises de l'Economie sociale, de quoi parle-t-on, quand on évoque leur identité ? Un juriste pourra se limiter à l'analyse des règles de fonctionnement ; un historien cherchera à se rattacher aux grands mouvements sociaux nés au siècle dernier ; un sociologue s'intéressera aux notions de bénévolat et de travail social, se rapprochant ainsi de la définition américaine des "non-profit organizations". Tout ceci permet difficilement de parler de la même chose. Notons au passage que l'économiste, lui, n'a rien à dire ; ou plutôt constatons qu'il n'a rien dit.

C'est un truisme de penser que si on s'interroge sur l'identité d'une entreprise, c'est que cette identité n'est pas claire ; et, pour ce qui a trait à l'Economie sociale, malgré bientôt dix ans de pratique institutionnelle, tout au moins dans l'Hexagone, cette clarté est rien moins qu'obscure, si on gratte la mince couche de consensus mou qui l'entourne. En sont-elles ? N'en sont-elles pas ? N'en seraient-elles plus ? Méritent-elles de l'être ? En sont-elles dignes ? Même le plus convaincu de savoir "où, qui et quoi" achoppera régulièrement sur ces questions.

Il est clair qu'en utilisant le mot d'identité, on veut en dire beaucoup plus que quand on parle seulement de définition ou de délimitation de champ ; on évoque implicitement des valeurs, des comportements, en bref "une âme" qui ne se réduise pas au "ni privé, ni public" qui serait bien commode et peu susceptible de varier au gré des événements. Mais quand on s'en vient parler d'identité alors que la délimitation n'est pas même complètement précisée, la porte est grand ouverte à toutes les subjectivités, à toutes les envolées lyriques, à toutes les proclamations auto-glorifiantes qui occupent une place considérable dans la littérature consacrée à l'Economie sociale.

Ce florilège est souvent bien indigeste. Les personnes étrangères aux cénacles d'initiés peuvent en éprouver une légitime exaspération ; mais pourquoi donc nous imposer ce rituel ? En viendra-t-on enfin aux choses sérieuses ? Et à part la langue de bois, qu'est ce qu'ils savent dire d'autre ? Les habitués sont quant à eux vite mithridatisés ; ce ne sont après tout que des pages dont on peut sauter la lecture, ou des discours pendant lesquels on peut lire son courrier ou dormir sans scrupule.

Je serais quant à moi plutôt porté à l'indulgence, et ce pour trois raisons. Tout d'abord parce que l'économie de profit privé, l'économie nationalisée et l'économie publique ne répugnent pas non plus, à travers leurs zéloteurs habituels, aux mêmes emphases amphigouriques. L'économie sociale, moins assurée peut-être dans sa légitimité, y recourt davantage, pour mieux affirmer son existence et sa cohérence, ne lui jetons pas la pierre pour cela.

Ensuite parce que l'excès du verbe s'explique en partie par l'insuffisance du chiffre ; c'est à nous de produire suffisamment de données objectives de qualité pour que le choix soit possible ; sachons donner les moyens de préférer l'information à l'incantation. La demande n'est peut-être pas suffisamment mûre, mais une offre constructive est quoi qu'il en soit préférable à une critique stérile.

Enfin parce que, aussi vains qu'ils soient, les coups de trompette de l'Economie sociale s'inscrivent dans de longues traditions qui ont leur propre cohérence, et si on s'efforce de ne pas les lire au premier degré, ils ne sont pas sans signification.

Ceci étant, nous n'avons pour l'instant fait que passer en revue ce qui ne mérite pas de constituer à lui seul une définition de l'identité ; or, pour poursuivre, il nous en faut bien une, même approximative. Je me risque à proposer celle-ci : il y a présomption d'existence d'une identité "sui generis" si on peut mettre en évidence suffisamment de traits typiques, apparaissant de façon régulière et cohérente, dans les trois domaines de

- l'activité exercée et l'insertion dans les circuits de production, de distribution et de financement ;
- la désignation des responsables, les procédures de décision et les relations sociales ;
- les valeurs dont on se réclame, la manière dont on les invoque et l'image qu'on véhicule.

Cette définition laisse volontairement une large place à la subjectivité de l'observateur, mais l'oblige à un aller-retour permanent entre trois sphères distinctes et complémentaires, que l'on pourrait également qualifier :

- par des substantifs : les faits mesurables et les chiffres, les personnes et les comportements, les normes et les principes;
- par des adverbes : quoi, comment, pourquoi ;
- par des adjectifs : possible, gérable, souhaitable ;
- par des verbes : savoir, pouvoir, vouloir.

12 - Monographie et statistique

L'auteur d'une monographie comprendra aisément que pour cerner l'identité de l'entreprise ou de l'institution qu'il s'attache à décrire, il ne lui faut occulter aucune des trois dimensions que nous venons de nommer, sous peine d'aboutir à quelque chose de tronqué ou d'inconsistant. Il n'en est pas de même pour le statisticien, qui a besoin de disposer de populations (au moins implicitement) sur lesquelles peut jouer la "loi des grands nombres", sans laquelle il n'est pas de résultat significatif.

La tâche du statisticien est grandement facilitée s'il travaille sur une population dont l'identité est homogène et affirmée. Il dispose alors d'informations précieuses pour orienter son travail, qu'il s'agisse de construire des nomenclatures, de choisir des variables descriptives ou de définir des indicateurs (cf I). On peut en trouver une illustration avec l'enquête actuelle sur les coopératives et groupements d'artisans.

Si les contours de la population à étudier sont flous, mais si on dispose de modèles de référence clairement identifiés, le statisticien recherchera des variables douées de propriétés discriminantes, qui lui permettront de segmenter son champ et éventuellement d'en éliminer les "impuretés" ; une enquête de balayage menée dans les régions par l'INSEE et les GRCMA répond un peu à cette préoccupation, bien que le niveau de l'information demandée soit très rudimentaire.

En revanche, si la définition du champ est incertaine et si l'information disponible est d'intérêt général, donc peu discriminante, le travail du statisticien se réduit à un défrichage ingrat et ses résultats ne sont à manipuler qu'avec la plus grande circonspection ; c'est le cas de toute extraction de données d'entreprise sur le code de catégorie juridique (cf II et IV). Je me suis déjà longuement expliqué sur ce point ; toutefois je pense marquer ici une certaine évolution, vers plus d'exigence et plus de scepticisme, par rapport à ce que j'exprimais en 1987 (cf III).

J'en appelais alors à un effort coordonné pour améliorer la qualité du code de catégorie juridique, clef indispensable pour isoler l'Economie sociale dans l'information statistique de base. Ce préalable est bien entendu nécessaire ; mais trop insister là-dessus risquerait de laisser croire qu'il suffit de disposer d'un champ clairement délimité pour que toute information y soit pertinente. Or il en faut davantage ; ce ne sont pas seulement les frontières du champ qui doivent être définies, mais aussi et surtout l'identité - on y revient - de ce qui est à l'intérieur, de façon à se trouver dans la première situation décrite ci-dessus, et avoir une idée a priori de ce qu'on veut mesurer, et à quelles fins (cf I).

Ces exigences peuvent être satisfaites pour les composantes confédérées de l'Economie sociale, à condition d'y réintégrer leurs dépendances financières ; mais certainement pas pour le monde associatif, ce que nous détaillerons plus loin.

Mais quoi qu'il en soit, l'usage de la statistique est presque exclusivement réservé à la sphère des faits quantifiables, qui pour la plus grande part d'entre eux s'expriment en unités monétaires (l'emploi étant la principale exception). Ses incursions dans la sphère des comportements se limiteraient sans doute à quelques indicateurs descriptifs (cf I) essentiellement centrés sur le rôle et l'importance du sociétariat, que l'on pourrait appeler "indicateurs d'intensité d'Economie sociale" ; quant à la sphère des valeurs, on pourrait imaginer de recourir aux techniques de bibliométrie (analyse de citations) pour en tirer des indicateurs, mais ce ne pourrait être que très marginal.

C'est assez dire qu'il ne faut pas opposer monographie et statistique, mais les associer dans une démarche complémentaire. Seul le monographe est à même d'explorer les trois constituants de l'identité, seul il peut dégager des "caractères", au sens que pouvait leur donner La Bruyère, que le statisticien s'efforcera ensuite de dénombrer.

La monographie, chère à Frédéric Le Play et à ses épigones, céda sa place à l'enquête comme l'économie sociale céda sa place à la sociologie ; elle fut ravalée au rang d'archaïsme, alors que la statistique étendait son emprise et développait ses méthodes. Mais à son tour la statistique rencontre ses limites ; et dès lors qu'on a exhumé le terme d'économie sociale (certes pas au sens que lui donnait Le Play, mais enfin...), on peut également sans complexes réhabiliter la monographie, cela ne voudra pas dire qu'on en revient aux problématiques de la société industrielle du Second Empire.

Sans doute faudra-t-il cependant en rafraîchir les canons, pour éviter de voir baptisé "monographie" n'importe quel vagabondage journalistique. Le statisticien, qui en sera le principal utilisateur en aval, devra fournir au monographe un cahier des charges suffisamment contraignant.

Les objets de l'observation monographique ne peuvent prétendre jouer le rôle d'échantillon, au sens statistique du terme, c'est à dire autoriser le passage du particulier au général. Mais dans des situations en évolution rapide, qui plus est sur des populations d'effectif réduit, ils peuvent mettre en évidence des catégories pertinentes de comportement, cerner des phénomènes nouveaux qu'il faudra s'efforcer de mesurer, et repérer les variables usuelles victimes d'érosion, que l'on continue d'examiner par routine alors qu'elles se sont dissoutes dans l'étendue du non-sens. La statistique a besoin des grands nombres et de nomenclature stables ; la monographie n'en pallie pas la carence, mais vient utilement à son secours, lorsque ces conditions d'existence sont moins bien assurées.

13 - Prévision et prospective

La question qui nous est posée n'est pas seulement de décrire et de quantifier l'Economie sociale, de cerner son identité, mais de juger si cette identité se transforme, et si ces transformations sont significatives ; autrement dit, de se risquer à prédire l'avenir. Plusieurs termes sont employés pour désigner ce genre d'exercice, en général indifféremment, ce qui entretient la confusion : prévision, prospective, anticipation...

Je souhaite que l'on privilégie la notion de prospective, en essayant de lui rendre le sens que lui attribuait son fondateur Gaston Berger, d'abord parce que la prospective vient naturellement se décliner selon les trois dimensions que nous avons évoquées à propos de l'identité (la démarche prospective étant en quelque sorte au devenir ce que l'identité est à l'être) ; ensuite parce qu'elle requiert une synthèse des apports du monographe et de ceux du statisticien.

Gaston Berger eut en son temps l'intuition de rassembler des hommes de science, des hommes de pouvoir et des hommes de culture, pressentant que s'il s'adressait séparément à chacun d'eux, il ne pourrait éviter que leurs tropismes n'entraîne sa réflexion sur le futur vers des dérives fâcheuses : la dictature de la technique, l'ambition des personnes ou la dynamique de survie et de reproduction des institutions établies, enfin le rêve idéalisé. Il serait bon de s'inspirer de ce modèle pour éclairer le devenir de l'Economie sociale.

En effet, la statistique ne peut que constater des évolutions, à condition de disposer de plusieurs observations successives ; elle peut les extrapoler, avec ou sans l'aide de variables explicatives ; par le suivi d'indicateurs, elle peut alerter sur un renforcement ou un affaiblissement de divers traits structurants des identités concernées ; mais elle ne peut aller au-delà. La prévision, qui est le prolongement naturel de la statistique, ne doit pas être opposée à la prospective ; elle y participe, elle en occupe la "sphère du savoir" ; mais son apport doit être fondu avec celui des deux autres sphères, pour que le devenir, cessant d'être un objet abstrait et gratuit, oblige à s'impliquer et à se situer explicitement, tant il est vrai que "regarder l'avenir le bouleverse".

Le chiffre ne dicte pas l'avenir ; mais il doit aider ceux qui pensent et ceux qui font l'avenir à se déterminer en regard de critères objectifs ; et c'est même là son rôle essentiel.

2 - BILAN DE LA DECENNIE 80 : **ON EN SAIT DE MOINS EN MOINS !**

Faut-il revenir sur l'histoire des statistiques de l'Economie sociale ? Rien n'a changé depuis notre colloque de 1987 ; certes, on discerne des perspectives encourageantes, mais on en disait autant à l'époque ; nous avons appris à ne pas nous réjouir trop tôt.

La "longue marche" qu'évoquait alors André Chadeau se poursuit, imperturbable. Faut-il y chercher de nouvelles explications ? Aux premiers temps de l'ADDES, modestement, nous avons limité la question de l'identité à celle de la délimitation du champ. Assez rapidement, nous en avons défini les enjeux, renvoyant la balle aux mouvements et à la tutelle administrative, lesquels n'ont jamais fait l'effort de se déterminer clairement. Aujourd'hui, si nous avons à refaire l'exercice, nous placerions la barre nettement plus haut, car entre temps la réalité s'est considérablement compliquée. Le fossé entre les intentions affichées - toujours les mêmes - et les besoins semble s'être élargi. Devons-nous pour autant changer d'attitude ?

J'en viens à me persuader que l'une des difficultés majeures à convaincre l'autorité de tutelle de s'engager sur un véritable programme de production statistique vient de ce que l'identité de l'Economie sociale n'est toujours pas suffisamment claire, et que l'effort nécessaire de clarification bousculerait trop de situations acquises et confortables, pour un enjeu somme toute jugé secondaire.

En 1980-81, le "Tiers secteur" se mua en "Economie sociale" ; était-ce un bon choix ? Un des premiers documents de l'ADDES (daté du 17/3/82) juge que cette appellation "à l'évidence ne s'imposait pas". Depuis ce temps, que d'énergies n'a-t-il pas fallu mobiliser, avant d'entrer dans le vif du sujet, pour tenter à chaque fois d'expliquer "ce que c'est" ou "ce que ce n'est pas" ?

Mais est-il encore possible de changer de nom, alors qu'on s'efforce aujourd'hui de le faire adopter par la CEE ? On aura beau dire, une appellation floue et mal comprise s'accorde très bien avec un contenu ambigu, et je dois me forcer pour parler des "entreprises de l'Economie sociale", sachant parfaitement que seule une minorité d'initiés saura de quoi il s'agit.

21 - De la frontière des exclusives...

Dès nos premières réunions, avant même que l'ADDES ne fût constituée, les grands traits de ce qui allait devenir le fameux "rapport Vienney-Weber" (cf V) étaient esquissés, et le champ du Tiers-Secteur était découpé en trois cercles :

- au centre, le noyau dur : par commodité il a été défini au tout début par la liste des organismes représentés au CNLAMCA ;
- dans une première couronne, des organismes "assimilés", c'est à dire ne possédant pas toutes les caractéristiques requises pour mériter d'entrer dans le premier cercle, mais s'en rapprochant peu ou prou ;
- et dans une seconde couronne, des organismes dépendant financièrement des précédents.

Nul ne contesta ce schéma, mais quand nous établîmes un premier "annuaire" du noyau central, ce fut un tollé. Chacun souhaitait que l'effectif soit nombreux et conséquent, pour se prévaloir d'appartenir à un groupe puissant et respectable ; mais chacun voulait également s'y trouver en bonne compagnie et ne pas y souffrir de concurrence. Ces deux exigences étant manifestement incompatibles, on en resta là, et il n'y eut plus jamais d'annuaire du premier cercle. On se contenta du code de catégorie juridique, l'ancien d'abord, puis le nouveau, ce qui était la pire des solutions - à l'exception de toutes les autres, bien entendu.

Les controverses épargnèrent les coopératives, même si certains éprouvaient des difficultés à admettre que les coopératives d'entrepreneurs puissent être fréquentables. Il y eut à peine davantage de discussions sur les mutuelles ; la ROAM n'ayant guère insisté pour rentrer, on la fit rester dehors ; on débattit de la MGEN, de la Mutualité sociale agricole ; mais l'essentiel concerna bien sûr les associations, qui d'après les premiers chiffres représentaient plus des deux tiers (en emplois) de l'ensemble. Il fallait bien, c'était clair, éliminer celles qui ressemblaient trop au privé, comme celles qui ressemblaient trop au public... mais comment opérer la distinction ?

Le débat n'eut jamais lieu. Cela aurait bien pu être une bombe à retardement ; en réunissant les exclusives proférées çà et là, on aurait certainement éliminé une grande partie du champ suggéré par le code de catégorie juridique. Le décret du 15 Décembre 1981, limitant l'accès à l'Economie sociale aux seules "associations gestionnaires", a sans doute contribué à calmer le jeu.

Un autre effet du décret a été de stabiliser la frontière du premier cercle. Auparavant, on pouvait envisager d'étendre l'économie sociale à d'autres composantes, communautés informelles, organismes paritaires, voire entreprises de capitaux pratiquant des formes avancées d'intéressement ou de participation. La charte de l'économie sociale fixant par ailleurs les critères d'appartenance, il n'était plus de mise d'avoir des états d'âme. Liberté d'adhésion, un homme égale une voix, pas de profit capitaliste, c'était réservé au premier cercle, à tout le premier cercle, mais rien qu'au premier cercle.

Nous pensions que la première production officielle de statistiques allait obliger à trancher, à déterminer enfin, parmi les associations, lesquelles en sont et lesquelles n'en sont pas. Mais il n'y a jamais eu de statistiques, on n'a jamais eu à trancher, on semblait oublier qu'il pût y avoir là un problème. En attendant, on s'accommodait bien, on s'accomode toujours, de ce que toutes les associations fassent partie du champ. Toutes, à condition qu'elles accumulent des emplois ; toutes, à condition de n'en nommer aucune, car si on sort de son chapeau un nom au hasard, on a de bonnes chances de s'entendre dire "Ah non, pas celle là, celle-là nous n'en voulons pas !".

22 - ...à celle des zones d'influence

La première frontière est un obstacle redoutable qui reste à franchir, et dont on ne pourra pas faire l'économie. Nous ne nous sommes guère préoccupés de la seconde, celle qui définit le troisième cercle, car elle pose des problèmes statistiques difficiles, qu'il est logique, sur un strict plan de méthode, de n'aborder qu'une fois résolus ceux de la première.

D'autant plus qu'au début de la décennie, l'existence de sociétés extérieures filiales d'entreprises du premier cercle pouvait apparaître comme d'importance secondaire. L'empire financier de la GMF faisait figure de cas isolé. Ceci a changé du tout au tout ces derniers temps ; les opérations financières se sont multipliées, Europe ou non oblige, au point de devenir la norme ; l'enjeu du suivi statistique s'est déplacé sur la seconde frontière, alors qu'on ne sait toujours pas traiter de la première. C'est en ce sens qu'on peut dire que, dix ans après, on en sait de moins en moins.

23 - Statistique instituante et statistique instituée

A quelque chose malheur peut être bon ; les difficultés nouvelles ne se limitent pas à un problème technique de définition de champ, elles touchent cette fois de près l'identité des groupes qui se diversifient et se redéplient. Impossible de feindre de croire qu'il y a liberté d'adhésion et gestion démocratique dans ces filiales.

Nous avons fait le pari de la statistique instituante, c'est à dire du chiffre aidant des organisations à prendre conscience de leur forces et de leurs faiblesses, à s'unir pour mieux se faire entendre ; nous avons fait le pari du chiffre pédagogique, en proposant des méthodes, en assurant une sorte de régence éphémère de la production statistique, pour faire naître le besoin (ou simplement le désir) de disposer de véritables statistiques fiables ; nous avons, pour l'instant, perdu ces deux paris. L'Economie sociale s'est contentée de chiffres imparfaits et lacunaires, qui certes l'arrangeaient bien, et n'a guère manifesté de curiosité au-delà.

Sans doute ne se sentait-elle pas suffisamment concernée ; pour que la nouvelle décennie ne ressemble pas à la précédente, il nous faudra présenter les enjeux d'une manière plus persuasive que par le passé ; si les entreprises sentent que leur identité est en jeu, nos paris pourront cette fois être gagnés.

Le danger peut venir d'ailleurs, celui d'une statistique que l'inertie administrative aura fini par imposer par mimétisme, avec deux générations de retard, qui ne rendra de ce fait guère de services, mais qui, occupant le terrain, ne laissera pas la place à de l'information efficace.

Je vois poindre ce risque du côté européen. Le zèle avec lequel la CEE semble se saisir des dossiers de l'Economie sociale ne cache-t-il pas l'appétit de quelques services a priori étrangers à la question mais prêts à profiter du moindre prétexte pour étendre leur interventionnisme ? Et quoi de meilleur qu'une bonne enquête communautaire, ou simplement un recueil d'informations auprès des Etats, mais selon des normes communes, pour occuper le centre de la scène ? Comme il n'existe vraiment peu de points communs entre les formes juridiques concernées dans les différents pays, la volonté d'harmonisation n'en sera que plus légitimée et plus mutilante ; et le questionnaire, qui n'aura aucune pertinence, de même que les résultats, seront reçus comme parole d'Evangelie, puisqu'ils viendront de Bruxelles ou de Luxembourg.

A côté de ce scénario-catastrophe de la "statistique bête et disciplinée", il ne faut pas négliger le danger d'un renforcement de la capacité de brouillage institutionnel d'une coalition d'intérêts qui, ayant bien compris que le chiffre risquerait fort de les faire apparaître pour beaucoup moins beaux qu'on ne les croit, feraient le nécessaire pour qu'on s'en tienne au statu quo. C'est ce que j'appellerais "l'obscurantisme éclairé", qui n'aura pas besoin pour triompher d'ourdir de sombres complots ; il suffira que chacun attende qu'un autre que lui donne le bon exemple, et personne ne bougera.

24 - Opérer un recentrage sur l'identité

Pour éviter le double écueil de la statistique bête et disciplinée et de l'obscurantisme éclairé, il faut proposer à l'Economie sociale, pour la décennie 90, un programme statistique qui réponde à ses besoins, qui anticipe ses attentes et qui la valorise. Il faut faire preuve d'imagination. Ce n'est pas parce que rien n'a été fait pendant les années 80 qu'il faut en rester au programme d'il y a dix ans. Au démarrage, il était naturel de s'assurer de la validation du champ délimité par les catégories juridiques et de tirer le meilleur parti des sources existantes. On sait maintenant que ces travaux, qui restent hélas des préalables indispensables, nécessitent des investissements assez lourds et ne promettent que des résultats d'un intérêt très limité. Si on devait borner là les objectifs annoncés, ce serait donner une image négative et attardée de l'effort statistique. Un produit qui est déjà difficile à vendre peut-il se permettre en plus d'être ringard et mal ficelé ?

Comme on connaît peu de choses, on a tendance à penser que si on disposait, sur l'économie sociale, d'informations de même type que sur les autres entreprises, ce serait déjà cela d'acquis. Or on ne risque pas de motiver une coopérative en lui demandant son chiffre d'affaires ou son effectif salarié. D'autre part, sur les variables "de droit commun", il est illusoire d'espérer mettre en évidence des différences de comportement entre entreprises d'Economie sociale et entreprises de capitaux. Si elles sont concurrentes sur un même marché du travail et sur un même marché des produits, elles auront des caractéristiques comparables, quelle que soit leur forme juridique.

Il faut inverser la problématique et centrer la collecte sur ce qui est spécifique à l'Economie sociale et sur ce qui peut lui apporter une information valorisante - donc, ce qui fait son identité. Les comparaisons se feront ensuite d'elles-mêmes. Quand des indicateurs seront disponibles, il sera possible de juger si la réalité est conforme aux intentions et si les critères retenus inter-agissent de façon significative sur les performances économiques. En tant que techniciens, soumis à une obligation de neutralité, nous ne pouvons trancher a priori sur l'appartenance au champ de tel ou tel organisme périphérique ou litigieux ; nous avons attendu que les "politiques" tranchent ; ils ne l'ont pas fait, et on l'a vu, c'est parce qu'ils n'avaient pas vraiment intérêt à le faire. Laissons donc la question ouverte ; c'est l'observation qui décidera. A condition, bien entendu, de l'orienter vers ce qui éclairera l'identité de l'Economie sociale, et non vers ce qui ne peut que la masquer ou perpétuer la langue de bois.

Si l'Economie sociale s'adapte et évolue, si le maintien de son identité est en jeu, l'étude de l'Economie sociale doit s'adapter aussi. Ceci suppose d'une part de donner priorité à la "seconde frontière" sur la première, donc de savoir repérer les filiales et organismes sous contrôle, d'autre part de mettre l'accent sur le sociétariat, qui est qu'on le veuille ou non son unique trait distinctif.

Pour prendre cette voie, il serait pour le moins fâcheux de renoncer, ne serait-ce que pour un temps, à l'objectif du compte satellite. Certes ce compte "serpent de mer" peut apparaître comme une ambition lointaine, alors que le rassemblement de chiffres sectoriels semble à l'inverse rapidement réalisable pour un coût peu élevé. Mais il offre l'avantage d'obliger à une réflexion approfondie et cohérente sur ce qu'on veut mesurer. Il est illusoire de penser faire l'économie de cette réflexion.

La cohérence ne veut pas dire l'uniformité des méthodes et des indicateurs pour toutes les familles de l'Economie sociale. Elle n'est qu'un nécessaire contrepoids à la diversité, voire à l'impossibilité de toute comparaison, qui résulterait du choix sur chaque cas particulier des descripteurs les plus spécifiques. Il faut un cadre fédérateur pour définir un nécessaire équilibre entre ces deux exigences également légitimes : c'est la fonction irremplaçable du compte satellite.

L'un des principaux inconvénients d'une approche éclatée est de ne donner aux problèmes d'identité qu'un sens institutionnel, ce qui est particulièrement mutilant. Ainsi semble-t-il établi que, alors que l'on dispose déjà par ailleurs de diverses informations sur les coopératives et les mutuelles, on en a très peu sur les associations, et qu'il importe donc pour y voir clair dans ce secteur de commencer par classer ce qu'il contient, donc de le doter d'une nomenclature. J'ai moi même à plusieurs reprises tenu ce raisonnement pourvu de toutes les apparences du bon sens. Je le réfute aujourd'hui, m'étant rendu compte qu'un tel objectif n'aurait de sens que s'il existe des caractères identitaires dominants communs à toutes les associations. Or je suis convaincu que ce n'est pas le cas.

3 - LES ASSOCIATIONS : **COMMENT CREVER L'ABCES ?**

Comme on l'a exprimé plus haut, il doit exister une correspondance étroite entre la définition d'une population (c'est à dire l'identité des unités qui la composent), les nomenclatures que l'on construira pour la structurer, et les variables qu'on sélectionnera pour la décrire. Dans le cas des associations, il n'y a jamais rien eu de tel.

31 - Une confusion volontairement entretenue

Il faut le dire tout net : l'idée de rassembler toutes les associations dans une nomenclature unique participe d'une vaste escroquerie intellectuelle. Véniale certes, certainement souvent inconsciente, mais escroquerie tout de même. En effet, qu'est ce que les associations ont en commun ? Quelques règles de fonctionnement (sphère du pouvoir), ce qui est bien peu pour légitimer une unité, même sans exclusives. Mais c'est jugé suffisant pour s'arroger le droit de les classer selon leur objet social (sphère du savoir) ; ensuite, on fait royalement l'impasse sur la sphère du vouloir, ce qui permet de sélectionner, dans la liste des finalités généreuses de toutes les associations existantes, les items les plus flatteurs et les plus glorieux, et de les attribuer d'office à chacune d'entre elles.

C'est ainsi que toute la phraséologie vantant les vertus rédemptrices des associations fondées sur l'engagement civique et le dévouement de quelques-uns se retrouve accaparée sans vergogne par des associations mastodontes du secteur sanitaire et social - entre autres - que voilà du coup transformées en "écoles de démocratie et de tolérance", en "creusets irremplaçables où s'élabore la citoyenneté responsable de demain", en "espaces de participation vécue au quotidien" et autres touchantes fariboles. Quand on regarde la liste des associations les plus importantes, dont les mêmes discours revendiquent le poids pour bien souligner la "vitalité exceptionnelle du courant associatif", on en reste songeur ; qui pourrait penser que ces qualités éminentes s'appliquent à l'Institut Pasteur, à l'A.F.P.A. ou à la Fondation nationale des sciences politiques ?

Il devrait cependant être évident que parmi les associations exerçant une activité économique significative, seul un tout petit nombre, et souvent seulement dans une phase transitoire, développent une "vie démocratique" comparable à ce qui est possible dans une structure à la limite de l'informel. C'est trivial ; quand il ne s'agit plus de militer, mais de gagner sa vie, on n'a plus le même comportement, et les "rèves participatifs" entretenus ici ou là sont d'autant plus éphémères que, contrairement en cela aux SCOP, il n'y a justement rien dans le statut associatif qui permette une "association" des administrateurs élus et des salariés. Quelle aubaine, pour ces entreprises où la démotivation du personnel atteint parfois des sommets vertigineux, de se parer des vertus que l'appartenance à l'Économie sociale leur offre pour rien !

32 - Chimère et inconséquence d'un traitement global des associations

Une nomenclature s'inscrit nécessairement dans une hiérarchie de critères. On ne peut définir de classification spécifique à un groupe que si ce groupe a lui-même été défini selon un critère qui restera ensuite majeur. C'est ainsi que l'on peut classer les oiseaux, mais pas les animaux volants, encore moins les animaux dont le nom commence par la lettre A.

Or quel est le critère qui fonde le "groupe" des associations ? Une catégorie juridique, et rien de plus. Voudrait-on dès lors les classer selon le contenu de leurs statuts ? Nul n'y songe ; ce qu'on demande, c'est l'emploi et la production : des grandeurs transversales aux distinctions juridiques. Personne n'a jamais songé à distinguer l'emploi dans les SARL et l'emploi dans les SA. L'association serait-elle la seule catégorie juridique méritant cet honneur ?

C'est au contraire celle qui le justifierait le moins. Il n'y a pas plus hétérogène que le monde des associations. Il est même probable que la variance des principales grandeurs économiques y soit plus grande que sur l'ensemble des entreprises. Quand on se limite à une sous-population, c'est parce qu'on pense réduire la variabilité, donc gagner en pertinence ; ici, ce serait l'inverse.

Le problème ne se pose pas de la même manière pour les coopératives et les mutuelles, qui certes sont des catégories juridiques, mais qui se composent de sous-groupes homogènes quasiment monosectoriels. On m'objectera qu'on ne connaît rien aux associations, que la demande est très forte... C'est inexact ; ce qu'on connaît mal ; ce sont les administrations privées. Qu'il faille mieux les connaître, qu'il soit intéressant de les analyser selon des critères d'appartenance à l'Economie sociale, pourquoi pas ? Mais qu'on le formule ainsi. Cela recouvre largement la population des associations ; mais ce ne sont pas les associations.

Quant à la demande... on peut affirmer après dix ans que si rien n'a bougé, c'est qu'elle n'est pas si insistante que cela. Ce n'est pas une demande qui s'est exprimée, mais seulement l'écho des subjectivités bruyantes, des modes successives qui ont vu en peu de temps les associations prendre une place de choix dans la suite des mythes et des discours qui ont scandé l'évolution récente de la classe politique française.

L'historien qui voudra retracer les différentes filières idéologiques auxquelles ont été "associées" les associations devra faire preuve d'une capacité acérée de discernement, tant les sensibilités successives se recouvrent et se métissent avant de disparaître ou de réapparaître. Mais qu'il s'agisse aujourd'hui des restos du coeur ou hier des mouvements féministes, le processus est identique ; une connivence médiatique de fait s'établit pour attribuer au dernier mouvement social à la mode toute la force et toute la spontanéité de l'ensemble du "courant associatif".

Pendant un temps, les associations n'étaient déclinées qu'en termes de contre-pouvoirs locaux et de "droit d'expression du citoyen". Après 1981, les zéloteurs de ce bel édifice intellectuel durent convenir qu'il n'appartenait pas en propre à leur école de pensée, mais, plus mécaniquement, à l'opposition parlementaire, quelle qu'elle soit. Peu après, Grenoble changea de maire.

L'éphémère Ministère du Temps Libre nous gratifia d'écrits impérissables. Mais la poursuite de la montée du chômage rendait incongru l'appel aux loisirs des héritiers de Léo Lagrange. Le mouvement associatif devint alors le fer de lance de la création d'emplois, via les TUC et autres mesures. Cela dura le temps de comprendre que sa capacité à créer des emplois stables sans maintien des subventions ad hoc était comprise entre epsilon et zéro ; heureusement les "nouveaux pauvres" étaient là pour prendre le relais. Association ne rima plus avec TUC, mais avec RMI ; et il n'y a aucune malice à ce que les mêmes causes produisent les mêmes effets. De son côté, l'actuel secrétaire d'Etat à l'action humanitaire emploie indifféremment, à chaque détour de phrase, "mouvement associatif" ou "société civile" pour ne désigner en fait que les activités caritatives ; et personne ne l'a jamais repris sur ce point de sémantique.

Dans ces conditions, si la "demande d'information" se réduit aux démangeaisons d'un cabinet ministériel quelconque désireux de savoir dans la journée combien les associations pourraient créer d'emplois, il vaut mieux qu'elle soit restée insatisfaite. On ne gagne rien à se faire le complice de la confusion des esprits.

33 - Pour une segmentation irréversible

En prenant cette position apparemment négative, je ne change pas de camp, je ne plaide pas contre ma paroisse ; j'affirme que la mission du statisticien n'est pas de compter tout ce qu'on peut lui demander de compter, mais de comprendre et de faire comprendre. Je ne me souviens pas avoir entendu les gros bataillons des "associations gestionnaires" s'élever contre les détournements de sens commis en leur nom ; j'en conclus que soit ils s'en moquent, soit que cela ne les dessert pas.

Je suis d'autant moins enclin à composer que les porte-parole de ce "mouvement associatif" savent faire preuve d'un sectarisme irascible quand il s'agit d'en définir les limites. Or l'on n'y peut rien, par définition, il y a dans les associations tout et le contraire de tout, l'eau et le feu, les Montaigu comme les Capulet. Céder à ces exclusives équivaldrait à scinder les comptes des entreprises entre celles dont le PDG vote à gauche et celles dont le PDG vote à droite.

On ne sortira rien de bon tant qu'on continuera à vouloir traiter les associations comme un tout pertinent. Mais comment tordre le cou à un fantôme insaisissable ? Pour y parvenir il faut faire éclater la nébuleuse et en enfermer chacun des éclats dans un cadre d'analyse suffisamment spécifique pour que toute ré-agrégation s'avère

impossible. Techniquement, la démarche peut sembler peu différente de la construction d'une nomenclature ; c'est par sa finalité qu'elle s'en distingue - il ne s'agit pas d'une classification pour mieux s'y retrouver, mais d'un partage après décès - ainsi que par la méthode à mettre en oeuvre : la "segmentation", qui part du haut pour diviser, au lieu de la "typologie", qui part du bas pour rassembler.

La segmentation ne doit pas se faire sur l'activité exercée, ni sur l'objet social qui n'en est après tout qu'une extension. En effet la loi de 1901 est utilisée aux fins les plus diverses, et l'objet social à lui seul ne renseigne que partiellement sur le fonctionnement de l'association. Deruelle (cf VI) le présentait bien dans son travail précurseur de 1979 ; mais il était en quelque sorte prisonnier de la pauvreté et de la versatilité de sa source (les déclarations dans les Préfectures publiées par le J.O).

Puisque nous nous occupons d'économie sociale, nous devons d'abord ne retenir que les unités ayant une activité économique significative, ensuite centrer l'analyse sur le rôle du sociétariat.

La première attitude revient à laisser au sociologue le monopole de l'étude des associations qui se situent à la limite du secteur informel, celles qu'on approchera mieux par des enquêtes auprès des personnes que par des enquêtes de type entreprise, celles enfin dont les éventuelles opérations économiques peuvent être assimilées à des flux inter-ménages. Le comptable national, qui a le devoir d'être exhaustif, ne peut faire l'économie de l'évaluation et de la prise en compte de ces flux ; le statisticien de l'Economie sociale peut le faire, d'autant qu'il évacue ainsi une bonne partie des motifs de confusion et des prétextes à exclusives.

La seconde attitude matérialise explicitement le pressentiment que s'il y a plusieurs types identitaires distincts dans l'Economie sociale, leur diversité est d'abord le fait des associations. On concevra aisément (cf VII) que lorsque les sociétaires sont eux-mêmes des entreprises, on n'a pas affaire à la même identité d'entreprise que quand le sociétariat est purement fictif. En ce sens, la segmentation des associations rejoint la construction d'un système pertinent d'indicateurs d'Economie sociale.

Il est des associations qu'il faudra regrouper avec des coopératives ; l'identité transcende la catégorie juridique. Il en est d'autres qu'on ne pourra que rejeter à la périphérie ; et dans les familles qu'on sera amené à constituer, il y aura peut-être en chacune toute la palette des activités les plus représentées, le marchand comme le non-marchand.

Le schéma de base des tableaux du compte satellite (cf. V) en sera enrichi d'autant. La ligne "associations" devra disparaître et laisser la place aux classes résultant de la segmentation. La tripartition en colonne (qui produit, qui finance, qui bénéficie) devra être précisée, étendue si nécessaire, pour couvrir les différentes variétés existantes de sociétariat ; s'agit-il d'entreprises ou de personnes ? Et que sont-ils par rapport à l'entreprise - producteurs, clients, fournisseurs, financeurs, bénéficiaires ?

L'idéal à atteindre est un tableau "diagonal", c'est à dire une correspondance univoque entre les intitulés des lignes (différentes identités présentes dans l'Economie sociale) et la nature des flux entre colonnes, qui définit les relations entre les différents agents en présence, en particulier la composition et le rôle du sociétariat.

4 - LES CARNASSIERS, LES RUMINANTS... ET LES AUTRES

J'en appelle donc à un effort prospectif visant à définir des indicateurs d'intensité d'Economie sociale et à opérer une segmentation de la nébuleuse associative. C'est une tâche longue dont on ne peut préjuger des résultats. Mais il m'est demandé, dans le cadre de notre colloque, de m'engager dès à présent sur un pronostic. Alors, les organismes de l'Economie sociale se transforment-ils et maintiennent-ils leur identité ? Je ne refuse pas cet exercice, mais ce n'est qu'un jeu, "à mains nues", et cela n'a rien à voir avec les objectifs et les méthodes que je viens d'esquisser.

41 - Valeurs rituelles et valeurs implicites.

Que peut-on tirer des propos récemment tenus au sein des mouvements ? Alors que les grandes entreprises ont découvert la "communication institutionnelle", l'Economie sociale cultive toujours de son côté la tradition des grandes messes à la gloire des mythes fondateurs, au cours desquelles l'actualité n'est en général évoquée que pour traiter de quelque enjeu interne ou de quelque vieille querelle de famille. Ces rituels ne peuvent intégrer les changements extérieurs qu'avec un décalage plus ou moins long. Qu'on débâte aujourd'hui sur la transformation des identités donne à penser que ces transformations sont déjà bien avancées, et que l'idée qu'on s'en fait se transforme à son tour. Cela montre aussi qu'on y attache de l'importance : au aurait très bien pu n'en point parler du tout...

42 - Les vicissitudes d'un pronostic...

Il m'avait déjà été demandé, en 1987 (cf III), de me prononcer sur le devenir du système statistique de l'Economie sociale. Je m'étais alors risqué à esquisser trois cheminements possibles :

- la mise en route, plus ou moins rapide, d'un système adapté et efficace ;
- l'embourbement, devant déboucher tôt ou tard sur un enterrement ;
- le non-lieu, c'est-à-dire l'éclatement de la problématique, à la suite d'un constat d'impossibilité à mettre les parties prenantes d'accord sur la délimitation du champ.

Ai-je été clairvoyant ? Mon erreur a sans doute été de sous estimer la capacité du statu quo à perdurer. Nous vivons indiscutablement, depuis trois ans, dans la poursuite de l'embourbement ; mais cela ne provoque apparemment aucune réaction d'impatience, rien qui puisse précipiter les événements. Je pourrais donc aujourd'hui maintenir mon jugement, sans m'engager plus avant sur les échéances.

Cependant je me plais à penser que le brouhaha fait autour de l'ouverture européenne, et les débats sur l'identité qui s'en sont ensuivis, ont contribué à maintenir la question ouverte et à empêcher tout retour en arrière. Mais l'embourbement demeure et j'en ai plus haut évoqué deux modalités : la "statistique bête et disciplinée" et "l'obscurantisme éclairé". En face, les conditions d'un travail efficace ont également été précisées : il nous faut pour réussir proposer un programme statistique à la fois prospectif et motivant, centré sur le repérage des identités composant l'Economie sociale et à même de suivre les mouvements de la "seconde frontière".

L'hypothèse tierce du non-lieu disparaît quasiment, car la pluralité des identités me semble désormais un fait acquis, mais qui ne remet pas en cause la démarche envisagée ; au contraire, la segmentation du monde associatif en tire sa justification.

Allons plus loin : peut-on d'ores et déjà pronostiquer ce qui différenciera ces identités au terme de leur évolution, par où passeront les lignes de fracture ? Il m'apparaît que l'Economie sociale a toujours fonctionné à deux vitesses, mais que le clivage s'accroît fortement ces temps-ci.

Lorsqu'un besoin nouveau (ou "émergent") est identifié, de deux choses l'une : ou bien il est solvable, et la concurrence se le dispute ; l'Economie sociale participe à la bataille, se découvre des talents de carnassier, et son identité peut constituer un atout ; ou bien il n'est pas solvable, et c'est l'Economie sociale ruminante qui le prendra en charge, ce qui ne veut pas dire qu'elle n'aura pas besoin, elle aussi, de se moderniser.

Ce n'est (à mon avis) ni le secteur d'activité, ni a fortiori la catégorie juridique qui fait la différence, mais la nature du marché - exposé ou abrité - sur lequel l'entreprise opère. Quand tombent les dernières barrières de protection, quand souffle le vent du grand large, les écarts entre les deux groupes se creusent ; les entreprises qui se retrouvent à mi-chemin doivent cette fois choisir leur camp.

43 - Carnassiers : que le meilleur gagne !

Ces entreprises à finalité économique, sociales par leur histoire et leurs structures, vont-elles se banaliser, ressembler de plus en plus à leurs concurrents capitalistes ? Oui, si on attache une valeur symbolique à des changements qui ne sont que la conséquence inévitable de l'évolution générale des moeurs et des techniques, comme lorsque le suisse MIGROS s'interroge sur l'ouverture de rayons "vins et spiritueux" dans ses grandes surfaces ; non, si les entreprises utilisent leur sociétariat comme une arme offensive, ce qui à l'heure de la communication peut se révéler être un avantage appréciable.

On peut même penser (ou espérer ?) que la pression du marché et de la concurrence incitera les entreprises qui auraient eu tendance à laisser leur identité s'assoupir à insuffler un nouveau dynamisme à leur sociétariat. La banalisation pourrait survenir à rebours, si des entreprises conservant leur statut capitaliste en arrivent, par le développement de la participation et des innovations sociales, à se doter d'une identité qui les rendrait indifférenciables de leurs concurrents d'Economie sociale.

44 - Ruminants : où va l'argent du public ?

Après le tiers secteur concurrentiel, nous en arrivons au tiers secteur abrité ; abrité de la compétition économique, mais non d'un légitime désir de contrôle de la part de ses bailleurs de fonds. Ces organismes, sociaux avant d'être économiques, gèrent souvent des budgets considérables, et affirment leur volonté de savoir, eux aussi, faire preuve d'efficacité.

Vers quoi peut évoluer leur identité ? Seraient-ils condamnés à n'être "sociaux" que dans leurs finalités, et à poursuivre par contrainte ou par mimétisme, des objectifs de rentabilité pure ? L'image négative est bien connue : les ruminants sont aussi peu productifs que le secteur public, mais autorisent davantage de souplesse dans la gestion du personnel, donc de multiplier l'emploi précaire et mal rémunéré, et permettent de tourner les règles budgétaires, donc de distribuer prébendes, pots de vin et situations privilégiées. Face à cela, quelles images positives proposer ?

Ici le pronostic cède la place au voeu. Mais en cernant quelques enjeux de l'évolution de ces organismes, on oriente également le choix des grandeurs à mesurer et des indicateurs à établir ; ce qui fait que l'exercice n'est pas aussi futile ni aussi subjectif qu'il y paraît.

La rentabilité devient vite un faux problème. Comment la mesurer ? Il y a là des difficultés méthodologiques redoutables ; mais avant toute chose, est-ce bien cela qu'on attend de ces organismes ? Le malade sera-t-il mieux soigné si l'hôpital fait des bénéfices ?

Il me semble qu'il ne faut pas tant chercher à détecter du "plus d'économique", mais bien du "plus de social", non en direction des bénéficiaires, pour lesquels la chose semble aller de soi, mais au sens de "plus d'Economie sociale", en direction des financeurs et des salariés.

Les financeurs sont de plus en plus diversifiés et ce mouvement me paraît irréversible. Les déductions fiscales attachées aux dons aux oeuvres d'intérêt général, le développement du mécénat, le retrait progressif de l'Etat, le rôle grandissant des nouveaux fermiers généraux du "charity business", tout cela va dans le même sens ; l'argent "du public" se mélangera toujours plus à l'argent "public" venant du contribuable, mais il n'est aucune Cour ou chambre régionale des comptes pour en contrôler l'usage. Les ruminants qui sauront associer leurs financeurs, leur donner pouvoir de contrôle et d'orientation, bref en faire de véritables sociétaires, auront à la fois consolidé leur identité et pérennisé leur action.

Le débat sur l'emploi chez les ruminants oscille entre le bénévolat et le professionnalisme. La diversité des tâches à accomplir est si grande qu'il est malaisé d'en parler en termes généraux. Toutefois, si l'on en reste à l'économie organisée, il vaut mieux demeurer sur terre, inciter les bonnes volontés disponibles à se faire élire administrateurs, confier le travail à des pros et ne pas mélanger les genres. Le dévouement gratuit permet certes des miracles, mais juste le temps d'un enthousiasme passager dont on se dégrise tôt ou tard, et sur lequel on ne bâtit rien de durable.

Je souhaite que l'avenir des ruminants n'appartienne pas à ceux qui seront les moins chers, mais à ceux qui sauront se comporter en "usiniens" garants d'un savoir-faire qu'ils factureront à son juste prix. Ceci suppose un personnel professionnel et motivé. Certains voudront y parvenir en privilégiant une gestion de type libéral ; tant mieux s'ils réussissent, mais pourra-t-on encore parler de leur appartenance à l'Economie sociale ? Pour tous les autres, l'aptitude à intéresser et à faire participer le personnel constituera un élément essentiel de l'affirmation de leur identité.

45 - L'économie de solidarité : **observer, comprendre, agir**

A travers ces archétypes imagés, mon intention est d'abord de montrer que les identités ne se réduisent pas aux catégories juridiques ou à leurs regroupements. Ceci étant, carnassiers et ruminants n'épuisent pas le sujet, et on voit poindre de tous côtés une Economie sociale multiforme, fruit de solidarités qui naissent soit autour d'une innovation qui implique plusieurs partenaires, soit pour organiser la défense d'activités menacées, notamment en raison de leur petite taille (cf VIII et IX).

Ces organismes deviendront peut-être un jour, après une phase de maturation, les uns carnassiers, les autres ruminants. Peut-être donneront-ils naissance à de nouveaux types durables d'identité faisant partie intégrante de l'Economie sociale. Ils constituent quoi qu'il en soit la partie la plus mouvante, la plus difficile de notre champ, celle où le statisticien devra le plus s'effacer devant le monographe, celle où l'interpénétration des trois sphères du savoir (ici : observer), du vouloir (ici : comprendre) et du pouvoir (ici : agir) devra être la plus profonde et la plus organique.

Dans les années qui viennent, l'affirmation de ces entreprises comme identité spécifique, voire comme force sociale organisée et significative, reposera sur deux séries d'enjeux : la participation de leurs salariés, comme ci-dessus pour les ruminants, et la formation de leurs administrateurs. Ce second point est vraiment la pierre angulaire de la viabilité et de la pérennité des initiatives qui naissent sous une forme d'Economie sociale. Son importance potentielle est comparable à celle de la formation des élus locaux.

Associer les salariés, former les administrateurs, ces nécessités illustrent une fois de plus combien le modèle de la SCOP représente, en dernière analyse, à la fois un idéal et un horizon indépassable pour toutes les entreprises d'Economie sociale - même si pour des raisons évidentes, ce modèle ne peut être transposé dans son intégralité, ne serait-ce que lorsque les sociétaires sont eux-mêmes des entreprises.

Philippe KAMINSKI

Achévé le 21.2.1990

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- (I) Indicateurs et statistiques (fascicule 3)
- (II) Des chiffres pour l'Economie sociale : où en est-on en 1987
(contribution au 5ème Colloque ADDES - 1987)
- (III) Des chiffres pour l'Economie sociale : trois hypothèses (RECMA n° 23)
- (IV) Salariés et salaires dans l'économie sociale (fascicule 2)
- (V) La délimitation et l'organisation du champ statistique de l'Economie sociale
(premier colloque ADDES - 1983)
- (VI) La construction d'une nomenclature fonctionnelle des associations : un
travail expérimental (second colloque ADDES - 1984)
- (VII) Portraits d'associations : les APAVE et l'ASM (fascicule 3)
- (VIII) L'innovation en Economie sociale (fascicule 3)
- (IX) Rôle et compétences des principales instances de la SCOP (fascicule 3).